VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Encoignure d'Affaires

ET

RÉSIDENCE DE CHOIX

Succession de Louis Aicardi.

No 56,057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune—Le MERCREDI, 24 mai 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 avril 1899, pour le compte de ladite succession, la suivante décrite propriété de grande valeur, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf, vingt et vingt et un dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, St Louis et Conti, le lot numéro dix-neuf mesurant 18 pieds 1 pouce de face au Passage de la Bourse, 33 pieds 1 et 2|8 pouces de profondeur et façade à la rue Conti, 33 pieds 6|8 pouces sur l'autre côté et 17 pieds 1 et 2|8 pouces dans le fond. Le lot numéro vingt mesurant 16 pieds 6 pouces au Passage de la Bourse et 33 pieds 6|8 pouces de profondeur sur un côté, 32 pieds 11 et 4|8 pouces sur l'autre côté et 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond. Le lot numéro vingt-et-un mesurant 16 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, sur 32 pieds 11 et 4|8 pouces sur un côté et 32 pieds 6|6|8 pouces de profondeur de l'autre côté et 16 pieds 6 pouces dans le fond. Les dits trois lots sont contigus et ont 33 pieds 1 pouce et 2|8 sur la rue Conti et 51 pieds 1 pouce sur le Passage de la Bourse.

Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à deux étages, dont le rez-de-chaussée est occupé comme cour de bois et de charbon, l'étage supérieur comme résidence, ayant quelques 5 chambres, hydrant, citerne, latrine, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité de non alienando, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance et transfert de la police aux porteurs, des billets, l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1899 sur la propriété et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, incluant les timbres du Revenu de l'Intérieur, etc., aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Pedelahore vs M. et Mme John Brosner.

No 58,454—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 24 mai 1899, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriété Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 avril 1899 et signé le 17 avril 1899 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la suivante décrite propriété, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans cette paroisse, dans l'ilet borné par le Chemin de la Métairie, les rues Bienville, Helena et Douane, désigné par la lettre A, mesurant 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face au Chemin de la Métairie, 145 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du cimetière St-Patrick, 10 pieds de face à la rue Douane, 118 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne du fond perpendiculaire à la rue Douane et parallèle à la rue Helena et 81 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot B, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Comptant, à l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, incluant les timbres du revenu de l'intérieur, etc., aux frais de l'acquéreur.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 24

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION MENCER I. COLLINS.

No 59,001—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, en cette ville, le 22 mai 1899 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Long et Breslau, désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds de face à la rue Berlin sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Conditions—Comptant.

20 avril—20 27—mai 4 18 22

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Allée Jeanne, près la rue Banks.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 2 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mars 1899, et rendu dans la succession de Paul Hoegi ou Heogi, No 51,677 du docket de ladite Cour—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Palmyre et l'Allée Jeanne, désigné comme lot No 25, et mesurant 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jeanne sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an de crédit pour billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumant les taxes de 1899; un dépôt comptant de 20 pour cent requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30mars—30—avril 9 16 23 30—mai 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

PARDEVANT MOI SOUSSIGNÉ ONT comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que:

Elles forment par la présente une corporation limitée pour le terme de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile en cette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de fret générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dollars divisé en deux cent cinquante actions à cent dollars chacune payables au comptant au prix souscrit et la compagnie pourra commencer ses affaires lorsque les premiers cinq mille dollars du fonds capital seront souscrits. Les affaires seront conduites par un bureau de direction qui sera élu le premier lundi du mois d'avril de chaque année. Les assignations seront servies au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM. Alcée J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétents le 4 avril 1899.

Signé: Wm Bailey et autres. A. J. Villeré, Henry Lusk. Omer Villeré, notaire.

11 avril—11 15 22 29—mai 10

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Pour Effectuer un Partage.

PROPRIETES PAYANTES.

Cottage double 3829-3831 rue Tchoupitoulas, encoignure Général Taylor. Buvette et résidence 3900 rue Tchoupitoulas, encoignure Général Taylor. Cottage simple 412 rue Général Taylor, entre les rues Water et Tchoupitoulas. Cottage simple 835 rue Général Taylor, entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation. Rapportant collectivement des loyers de plus de $40 par mois. Contigus au Dock Stuyvesant, cours de charbons, fabriques, etc

In re Mme Amelia B. Weber et als vs Mme Lena Bonney et als.

No 57,669 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhibent les dimensions, conformément à un jugement de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et Division C, lequel a été rendu le 10 avril 1899 et signé le 14 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro 17 de l'ilet P, borné par les rues Levée, Général Taylor, Water et Austerlitz, mesurant 23 pieds 11 pouces et 2 lignes à la rue Levée, sur 90 pieds et 9 pouces de profondeur et face à la rue Général Taylor, de laquelle il forme l'encoignure et 35 pieds 7 pouces et 6 lignes en largeur dans le fond et 90 pieds de profondeur sur la ligne opposée.

2° Un lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Sixième District dans l'ilet No 3, Faubourg St Joseph ou ilet No 109 nouveau plan, lequel est borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas Peniston, Général Taylor et Jersey. Ledit lot est désigné par le No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée, 29 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur sur une ligne le séparant du lot No 11 de 122 pieds 2 pouces et 3 lignes et sur la ligne du côté opposée de cent dix huit pieds trois pouces.

3° Un lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 3 Faubourg St-Joseph, et maintenant ilet No 109, vieux plan, lequel est borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey ou Annonciation, Peniston et Général Taylor. Ledit lot est désigné comme lot No 9 et mesurant 29 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 118 pieds 3 pouces sur la ligne de côté le séparant du lot No 10 et 117 pieds 4 pouces de profondeur et façade à la rue Général Taylor et formant l'encoignure desdites deux rues. Le tout de laquelle propriété est plus complètement décrit dans un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, dans l'affaire de la succession de Nicklous Weber, le 28 mars 1899

Termes et conditions—Un tiers ou plus ou le tout au comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a, devant être payé en un et deux ans et devant être démontré par des billets à recevoir exécutés par les acquéreurs avec huit pour cent par an d'intérêt ajouté là-dessus de la date jusqu'au paiement, par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et assurances, et l'acquéreur devant déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent [10] du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en sus et au dessus du prix d'achat le prix des taxes de Ville et d'Etat pour l'année courante.

Acte de vente incluant les timbres du revenu, devant être passé pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 av—15 16 23 30—mai 7 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC

—DE—

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE VALEUR

—DANS LE—

Comté de Pike, Etat du Mississipi.

In re W. W. WASHBURN vs SES CREANCIERS.

No 53,286 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, Bureau 336, rue Carondelet, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, devant les portes de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, située près de la rue de Chartres, et entre les rues St-Pierre et Ste-Anne, conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté, rendu et signé le 11 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir.

1° La moitié ouest du quartier nord-ouest de la section trente-et-une (31), township trois (3), range neuf (9) est, et la moitié nord du quartier sud-ouest de la section trente (30), township trois (3), range neuf (9) est, contenant en tout cent soixante acres (160) plus ou moins.

2° La moitié Sud du quartier Sud-Ouest de la section numéro vingt-huit (28) dans le township numéro trois (3) Est dans le comté de Pike, Etat du Mississipi, étant la même propriété acquise par W. W. Washburn, insolvable, de Thos. A. Ferguson, le 12me jour de décembre 1884. N. E. Upton et Richardson Soule, avocats du syndic.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux du plus haut enchérisseur. Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 15 16 17 18

W. C. H. Robinson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEMEURE DU DEFUNT JAMES S. RICHARDSON,

Jeudi, 18 Mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nlle-Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Sous et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 57,930, in re, succession de James S. Richardson, daté et signé le 11 avril 1899, étant à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété—

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses de sécurité usuelles et coutumières incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et au-dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire.

16 avril—16 23 30—mai 7 18

Paul & Gurley.

—:o:—

UNE CHANCE EXCEPTIONNELLE,

Pour un bon Placement.

Agréable maison en briques à 2 étages, No 1012 St Pierre, près Bourgogne, ayant 10 ou 12 belles chambres, cour pavée; près des écoles, marchés, églises, etc., rapportant généralement $25 par mois.

Spéculateur, "Veillez"—Vente Positive. Sera vendue à l'enchère MARDI le 9 mai 1899 à midi, à la Bourse, 840 rue Commune, ou plan est exposé.

Conditions—1|3 ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans, 7 0|0 d'intérêts, etc. Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire. 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

PAUL & GURLEY, Encanteurs.

23avril et 9 mai

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

MANUFACTURES ETABLIES

—EN—

Pleine Prospérité et Fonctionnant

—ET—

DES SITES

—POUR—

Fabriques et Entrepôts.

The Killeen Foundry

RUE LIBERTE

Grands Sites y Adjoignant

SUR LES RUES LIBERTE ET CYPRESS ET SUR LA RUE FRANKLIN.

—LE NOUVEAU—

COTTAGE DOUBLE

ELEGANT ET PRODUCTIF

Nos 1301 et 1303, rue Baronne.

Enc. S. W. de la rue Erato.

STOCKS ET BONDS

Variété de Spéculations et de Placements au Capitaliste et Spéculateur

MME MARY C. KILLEEN VERSUS THOMAS KILLEEN ET ALS.

No 58,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

JEUDI, 11 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1899 et signé le 30 mars 1899, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et en vertu d'un ordre daté le 4 avril 1899, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans la succession de Thomas Killeen, No 57,038 du dossier de ladite Cour et d'un ordre daté le 4 avril 1899, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession de Mme Elizabeth Killeen, No 36,540 du dossier de ladite Cour, les propriétés suivantes, à savoir—

Stocks.

1° Certificat No 3754 pour cinquante (50) actions du stock capital de la Plata Reina de Sonora and Milling Compagny of New Orleans La., en date du 14 juillet 1891; valeur à pair de un dollar par action.

2° Certificat No 526 pour vingt cinq (25) actions au stock capital de la New Orléans Swamp Land and Reclamation Company en date du 26 mars 1894, issue au nom de Thomas Killeen; valeur au pair de dix dollars par action.

3° Certificat No 929 pour huit (8) actions au Mutual Loan and Building Company en date du 26 février 1891; valeur au pair de vingt-cinq dollars par action.

4° Certificat No 275 pour une action du Mechanics Dealer and Lunbermen's Exchange en date du 22 avril 1885 issu au nom de Thomas Killeen, valeur au pair de vingt-cinq dollars.

5° Certificats Nos 316 et 317 pour deux et sept actions respectivement pour le stock capital du Crescent City Brewing Company de la Nouvelle-Orléans. Thomas Killeen; valeur au pair de cent dollars chacune.

6° Certificats Nos 15, 61 et 101 pour cinq, treize et vingt cinq actions respectivement de la Algiers Brewing Company, de la Nouvelle-Orléans, Lne; valeur au pair de vingt-deux dollars; issu au nom de Thomas Killeen.

Propriétés Foncières.

1° La fonderie établie de Killeen, prospère et bien connue, sur la rue Liberté entre les rues Girod et Julie. Les améliorations consistent en une bâtisse bien construite en briques à un et deux étages et une bâtisse en bois à deux étages spécialement adaptée pour cette ligne et pouvant être facilement changée pour les besoins de tous les autres genres d'affaires. Les terrains sur lesquelles ces bâtisses sont construites comprennent cinq certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Girod, Franklin et Julia, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de Picquet et Crampon, du 28 avril 1866, déposé dans le bureau de William Sharman, ancien notaire en cette ville, conformément auquel plan lesdits lots mesurent comme suit: Lots Nos 1 et 2 chacun 25 pieds de face sur la rue Liberté par 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; lot No 3 25 pieds de face sur la rue Liberté, 23 pieds dans le fond, par 128 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 129 pieds 1 pouce sur la ligne du lot No 4; lot No 4 25 de face sur la rue Liberté par 129 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles; Lot No 5, 25 pieds de face sur la rue Liberté, 129 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 129 2 pouces sur l'autre ligne de côté. Ceci est une splendide propriété pour le but pour lequel on s'en sert, et peut être si facilement adapté à toute autre industrie, telle que manufactures, entrepôts, de façon à la rendre désirable d'une manière spéciale à l'homme d'affaires. Elle commande l'immense trafic du grand artère commercial, le Nouveau Bassin, et se trouve sur la route de l'Illinois Central Railroad.

2° Les deux grands lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Girod et Julie, désigné par les Nos 59 et 163 sur un plan fait par D. M. Brosnan, voyer de ville le 5 août 1887 annexé à un acte pardevant J. J. Wolfe notaire le 1er avril 1889, conformément auquel lesdits lots mesurant comme suit: Lot No 59, 63 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin, et lot No 163, 30 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin et conformément à un plan fait par Picquet et Crampon, en date du 28 avril 1866 déposé en l'étude de William Shaman, ancien notaire, lesdits lots ont plus ou moins les profondeurs suivantes: Lot No 163 70 pieds plus ou moins sur la ligne du fond par 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 59 et 129 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté; lot No 59, 137 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 163, et 128 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne de côté. En conjonction avec la susdite propriété elle fera un site magnifique pour des industries manufacturières, ou seule elle peut être employée pour de nombreuses entreprises concevables par un homme d'affaires.

3° La grande portion de terre de valeur, à une encoignure, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Julie, Howard et Cypress, mesurant 125 pieds de face à la rue Liberté, 114 pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, 179 pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne courant de la rue Liberté vers la rue Howard, et 173 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond courant de la rue Cypress vers la rue Julie. Un excellent site pour une fabrique ou entrepôt.

4° Le joli nouvellement construit cottage double à un étage, Nos 1301 et 1303 rue Baronne, à l'encoignure sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, retiré de la banquette, sous une barrière en fer, contenant galerie, six chambres, chambre à bain, citerne, hangar, de chaque côté. Le lot de terre est désigné par No 1, sur un plan par F. Wilkinson, voyer, le 2 mars 1841, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, selon ledit plan, ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Erato, desquelles deux rues il forme l'encoignure. Soit comme résidence ou placement, il est de première classe et un des meilleurs voisinage dans le district, à proximité de tous les avantages.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

Termes et conditions—Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Pours les actions, comptant avant le transfert. Acte de vente pardevant F. N. Butler, Jr., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage en Bois No 820 rue Deslondes.

PAR MACON, & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 25 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 avril 1899 de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Joseph Williams, No 50,632 du docket de ladite Cour, la suivante décrite propriété, à savoir:—

1° Un lot de meubles de maison selon l'inventaire, à 10 heures A. M. sur les lieux No 820 rue Deslonde sur les termes du comptant.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 820 rue Deslonde, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, hangar, etc., dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deslonde, Dauphine et Bourgogne, et l'avenue Jourdan. Le lot de terre est designé par le No 9 et mesurant 32 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles; Dans un voisinage habité près d'une double ligne de chars électriques en font une bonne résidence ou placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1899 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Bonnes Propriétés Foncières sont les meilleurs placements.

DOUBLES COTTAGES

Dans les Second et Troisième Districts

Justement ce que cherchent les spéculateurs.

August Gruner et als vs Paul P. Gruner et als.

No 58,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI, 27 avril, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en raison d'un jugement rendu le 14 mars 1899 et signé le 20 mars 1899 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci dessous décrites, à savoir—

1° Le joli cottage en bois, double et à un étage, Nos 1426 et 1428 rue Dauphine, dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon et Esplanade, contenant 2 chambres, cabinet, citerne de chaque côté; le lot de terre est désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Dauphine, par 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur juste auprès de la rue Esplanade, dans un joli voisinage.

2° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1011 et 1013 rue Hôpital, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Remparts, contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté, le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital sur 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Un voisinage bien peuplé dans lequel les propriétés sont toujours occupées, et en faisant un placement sûr et productifs.

3° Le joli cottage en bois double à 1 étage Nos 1012 et 1014 rue Hôpital, dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne, contenant 4 chambres, cabinet et deux citernes et grande cour dans le fond. Le lot de terre mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital par 93 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 19 septembre 1885 et annexé à un acte pardevant André Doriocourt, notaire, le 22 septembre 1885. Une propriété se louant facilement et en faisant un bon placement.

4° Le cottage double en bois, à un étage et mansarde, Nos 1501 et 1503 rue Mandeville, au coin N. E. de la rue Robertson, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Robertson, Espagne et Claiborne, contenant 5 chambres et cabinet de chaque côté. Le lot de terre mesure 41 pieds de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur et de face sur la rue Robertson de laquelle ladite portion de terre forme l'encoignure et étant le lot entier No 1 et de 5 pieds 6 pouces du lot No 2 sur un plan fait par A. Castaing en date du 18 novembre 1852. Près des lignes de chars, des églises, des écoles et des marchés, et dans un voisinage s'améliorant. C'est un placement qui paiera.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien, de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, comprenant les timbres de revenu aux frais des acquéreurs.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Bayne & Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu entier de la

RÉSIDENCE

No 1521 avenue St-Charles

ENSEMBLE AVEC

Un lot de diamants et bijouterie de famille,

—AUSSI—

CHEVAL ET BAROUCHE

—ET—

Douze actions du stock de The J. J. Clarke Company, Limited.

Succession de Magdeline L. Gauche, femme de John J. Clarke.

No 58,365—Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de Cour adressé à J. L. ONORATO, Encanteur, signé par l'Hon. F. A. Monroe, nous vendrons à l'encan, JEUDI, le 27 avril 1899 à 11 heures A. M., sur les lieux.

Un lot d'effets de maison, lot de bijouterie divers, 1 cheval et barouche et douze actions du stock capital de The Jno. J. Clarke Co., Ltd. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Termes—Comptant sur les lieux.

BAYNE ET ONORATO, Encanteurs.

15avril—15 16 22 23 24 25 26 27

VENTES A L'ENCAN

Hecker & Smith.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

4317-4319 RUE ANNONCIATION,

Près de l'avenue Napoléon.

Dans l'affaire de la succession de Margaret Heatherton, veuve de John McGrain.

No 57,774—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 4 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 29 mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, siégeant en place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, actuellement en vacance, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 146, borné par les rues Jersey (maintenant Annonciation), Laurel et Berlin et l'avenue Napoléon; ledit lot est désigné par le No 6 sur un plan fait par A. L. Phelps, voyer, en date du 13 février 4849 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesure 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 125 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles.

Termes—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en plus du prix d'adjudication. Il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. GRINAGE, avocat,

MOBILIERS.

Un certain lot de meubles de maison, d'après l'inventaire, sera vendu le même jour, à 3:30 heures P. M., au local No 4225 rue Laurel.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 avril—2 3 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE PHARMACIE BIEN SITUEE,

4801 TCHOUPITOULAS.

Encoignure de la rue Bordeaux.

Dans l'affaire de la succession de Alexander Wirth, Sr.

No 58,783—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—le JEUDI, 4 mai 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 30 mars 1899 par l'Hon. T. E. W. Willis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Une certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 120, borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Lyon, Bordeaux et Jersey, (maintenant Annonciation) désigné comme lot No Un sur un plan fait par C. F. Zimpel le 18me jour de mars 1834 et déposé dans le bureau de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas par 100 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Bordeaux. Les améliorations consistent en un grand magasin et environ 6 chambres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. G. KRONENBERGER, Avocat.

MOBILIERS.

Un certain lot de meubles de maison d'après l'inventaire seront vendus le même jour à heures P. M. au local, 4801 rue Tchoupitoulas, encoignure Bordeaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 av—2 3 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la Succession de Joseph J Sinteef.

No 54,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR HECKER & SMITH,—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet,—Le JEUDI, 4 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 24 mars 1899, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes à savoir:—

Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 608, borné par les rues Robert, Soniat, Long et Breslau, composée de cinq et demi lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 22 et la moitié du lot No 21 étant la moitié adjoignant au lot No 22. Lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Long sur une profondeur de 110 pieds; lot No 1 forme l'encoignure des rues Robert et Long. Lot No 22 mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Robert sur 125 pieds de profondeur, et la moitié divisée du lot No 21 mesure 13 pieds 9 1|2 pouces de face à la rue Robert sur 125 pieds de profondeur.

Termes—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898 en plus du prix d'adjudication, faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente et payer les frais de l'acte de vente pardevant Garland Dupré, Esq., notaire public.

EDWIN LAIZER, Avocat.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Elégante résidence à deux étages avec terrains,

No 1464, rue Camp, entre les rues Robin et Race;

George B. Penrose vs Harry P. Lanphier et Edward S. Lanphier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,772.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821, rue Gravier—JEUDI le 27 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, rendu le 1er février 1899 et signé le 7 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Race Magasins et Robin, et désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 58 sur le plan original du Faubourg Annonciation, par B. Lafon, daté le 15 mai 1807,—lequel dit lot mesurant en mesure américaine 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la splendide résidence à deux étages, No 1464 rue du Camp, entre les rues Robin et Race, avec de vastes terrains contigus, contenant au rez de chaussée: vestibule, salons doubles, salle à manger, office, cuisine, galeries de façade et dans le fond, chambre derrière la cuisine; au premier étage six grandes chambres à coucher, chambre à bain, galeries sur la façade sur le côté et dans le fond, entièrement tapissé et ayant le gaz, hangar, poulailler, citerne, etc., cour et trottoir en pavage Schillinger.

Situé vis-à-vis le Parc Colisée, sur une rue nouvellement asphaltée à deux portes de l'Académie de Sophie Wright, à proximité de l'école Jackson, de l'église de l'Annonciation, du Marché Magasin, et de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Succession de Richard Fletcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,096—Division D—Attendu que Rosalie Blossman, veuve de Richard Fletcher, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Richard Fletcher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

19avril—19 23 28

VENTES A L'ENCAN

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double

A DEUX ETAGES

Nouvellement Bâtie,

Nos 1711 et 1713 rue St-Philippe,

—Près Claiborne.—

Succession Michel Arthur Dejan.

No 58,315—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI, 2 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 27 mars 1899, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La jolie maison double en bois, à deux étages, nouvellement bâtie et ardoisée, Numéros 1711 et 1713 rue St. Philippe, ayant galeries de face et 5 chambres, citernes, allée de côté pavée solidement en Schillinger, de chaque côté, décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 206, borné par les rues St Philippe, Derbigny, Ursulines et Claiborne, et mesurant 37 pieds de face à la rue St Philippe par 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, comme il est tracé et démontré sur un plan déposé dans l'étude de A. Hero Jr., notaire en cette ville d'après le plan No 46, et ledit lot de terre est désigné par la lettre A d'après un devis de A. De Armas, député voyer de ville, dans le mois d'avril 1886, annexé pour référence à un acte de vente de Mme Jeanne Bareille et als. à M. D. Biaggini, pardevant Edgar Grima, notaire, le 14 juin 1886, et la résidence sur ledit lot de terre porte les numéraux municipaux 1711 et 1713 rue St Philippe.

La rue St Philippe est pavée avec des briques vitrifiées, et la maison tapissée avec goût et en bonne condition

Termes—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la balance à un et 2 ans de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocats, la police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1899 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, y compris les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. D. Charbonnet, Esq., N. P.

1er avril—1 2 9 16 23 30 à date

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage

Propriété Nos 1031 et 1033

RUE DE CHARTRES.

Propriété Nos 618, 622

RUE QUARTIER.

Propriété Nos 624-626

RUE QUARTIER.

Propriété No 632

AVENUE DE L'ESPLANADE

Propriété No 629

RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 10 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines, Royale et St. Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville le 13 décembre 1870 et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 1870; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32', 5," 3," de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; ledit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par la Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté pardevant G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824. Cette propriété est connue comme Nos 1031-1033 rue de Chartres.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Royale, Chartres et Hôpital, désignée par la lettre A sur un certificat d'arpentage et croquis fait par D. E. Seghers, arpenteur, daté décembre 8, 1898, et mesurant, conformément audit croquis 41', 6", 2''' face à Quartier sur 100' de profondeur; ladite propriété est connue comme Nos 618-622 rue Quartier.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le dit Deuxième District de cette ville dans le susdit ilet borné par les rues Quartier, Royale, Chartres et Hôpital désignée par la lettre B sur le dit croquis de Seghers, arpenteur, du 8 décembre 1898, et mesurant conformément au dit croquis 41' 5" 3''' face à la rue Quartier, à une distance de 104' 5" 2''' de l'encoignure Royale, sur une profondeur de 100 pieds; cette propriété est connue comme Nos 624, 626 rue Quartier.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, désigné par la lettre A sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 22 avril 1884, et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A. Gauthreaux à Mme Ellen Begué, passé devant George C. Préot, notaire public en cette ville, le 30 mai 1884, et mesurant conformément au dit croquis 33' 2" 4''' face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1''' du côté le plus rapproché de la rue Royale, et de 122' 1' 0''' du côté le plus rapproché de la rue de Chartres, et 33' 3" 0''' de large sur la ligne du fond. Cette propriété est connue comme No 632 avenue de l'Esplanade.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au dit Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, et désigné par la lettre B, sur ledit croquis de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date 22 avril 1884, et mesurant, conformément au dit croquis, 31' 6" 0''' de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 85' 6" 0''' sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, et de 87' 5" 0''' sur la ligne la plus rapprochée de la rue de Chartres, et 31' 6' 4''' de large sur ligne du fond séparant ledit lot B du lot A; cette propriété est connue comme No 629 rue Quartier.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation et de cinq pour cent de frais d'avocat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres de revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'Encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,

Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.

Voyez les plans à la Bourse.

4avril—4 9 16 3—mai 7 10

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Jardiniers, Spéculateurs, Placeurs et Architectes.

Lots et Ilets de Valeur

Dans le Premier District,

A être Vendus à un Bargain.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACROIX, No 9,804 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", et in re E. CUCULLU, Administrateur, vs BRACKENRIDGE LUMBER COMPANY Limited. No 44 680 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 2 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rue Baronne et Carondelet, où sont exhibés sur les plans toutes particularités et dimensions, conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 8 mars 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre aux enchères publiques, après les délais légaux usuels, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trente quatre lots de terre dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Gavoso, Gravier et Perdido, mesurant 449 pieds sur la rue Salcedo, 449 pieds sur la rue Gavoso, 288 pieds sur la rue Gravier, 288 pieds sur la rue Perdido.

2° L'ilet No 760, dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Carrollton, les rues Pierce, Baudin et D'Hémécourt, mesurant 320 pieds 10 pouces sur l'avenue Carrollton, 319 pieds 7 pouce 6 lignes sur la rue Pierce, 517 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue D'Hémécourt, 489 pieds 2 lignes sur la rue Baudin.

3° Vingt huit lots de terre dans le même district dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Lopez, Gravier et Perdido: mesurant 449 pieds sur la rue Lopez. 449 pieds sur la rue Salcedo. 205 pieds 7 pouces sur la rue Perdido, 205 pieds 7 pouces sur la rue Gravier.

4° Trente-deux lots, Nos 3 à 34 dans l'ilet 665 borné par les rues Lopez, Rendon, Gravier et Perdido mesurant 312 pieds 11 pouces sur la rue Gravier, 250 pieds 4 pouces sur la rue Perdido, 329 pieds 10 pouces 7 lignes sur la rue Lopez 449 pieds 10 pouces 7 lignes sur la rue Rendon.

Toutes les dimensions ci-dessus plus ou moins.

Toutes les propriétés sont en ville.

Termes et conditions—La moitié ou plus au comptant au gré des acquéreurs et la balance pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège au vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent honoraire d'avocat dans l'éventualité d'un procès, pour forcer la collection du billet ou des billets; les actes de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité telles que le pacte de non alienando et l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année courante 1899, comprenant les timbres de Revenue Interne.

Actes de vente pardevant MM. La Pice & Legardeur, notaires en cette ville aux frais des acquéreurs.

28mars—28—avril 2 9 16 23 30—mai 1 2

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles Payant dans le Sixième District,

4737 et 4739 rue Camp,

A l'encoignure de la rue Bordeaux.

4851 et 4853 rue Sud Front

Entre les rues Lyon et Upperline.

ET

4855 et 4857 rue Sud Front

Entre les rues Lyon et Upperline.

FRANK SHARP, JR., ET ALS., VS. OTTO EMILE SHARP.

No 58,289—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 mars 1899 et signé le 2[illegible] mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes à savoir—

1° Le cottage en bois situé Nos 4737 et 4739 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Bordeaux, ilet Valence et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont situées est décrit comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 258, borné par les rues Bordeaux, Valence, Camp et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Bordeaux et Camp et étant la moitié du lot original No 7 sur un plan fait par Chas. F. Zimple, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville.

2° Le double cottage en bois Nos 4851 et 4853 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Ce lot de terre est décrit comme une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S Front, Tchoupitoulas, Lyon et Upperline, désigné par la lettre "A", sur un plan d'arpentage fait par H. C. Brown, voyer, en date du 7 avril 1899, conformément auquel dit plan il mesure 2[illegible] pieds 10 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

3° Le double cottage en bois, Nos 4855 et 4857 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Le lot de terre est situé dans les mêmes district et ilet et se joint à la propriété deuxièmement décrite, est désigné par la lettre B, sur le susdit plan par H. C. Brown, voyer, et mesure 2[illegible] pieds 2 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

Toutes les propriétés ci-dessus sont des placements qui paieront.

Termes—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans ou un an, le tout au gré des acquéreurs. La portion de crédit, s'il y en a, à être représentée par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, spécialement garantis par privilèges et liens et hypothèques sur la propriété vendue, et 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert Le[illegible] Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Dinkelspiel & Hart, avocats du plaignant.

8 avril—8 9 16 23 30—mai 7 14 15 16

Interdiction de Mme Rosina Blumenthal.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 58,411—Je certifie par le présent que le 14ème jour de mars 1899, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Mme Rosina Blumenthal.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être entendue. Présents, Edgar M. Cahn, Esq., pour le pétitionnaire; Lamar C. Quintero, avocat pour la défenderesse par appointement de la cour, et après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la cour considérant la loi et l'évidence et étant d'opinion pour les raisons verbalement assignées, que les allégations de la pétition ont été soutenues, que la défenderesse est incapable de prendre soin de ses biens et de sa personne, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire déclarant et décrétant la défenderesse, Mme Rosina Blumenthal, incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens et prononçant son interdiction, et que tous les frais soient payés des biens de l'interdite.

Jugement rendu le 14 mars 1899.

Jugement signé le 20 mars 1899.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le 23me jour de mars en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf.

[Sceau] F. E. PETERSON, Député-Greffier.

EDGAR M. CAHN, Avocat.

28 mars—28—avril 2 7 18 27